été chargé pe le suivre. Y a-t-il eu un agent de police dans cette affaire? Je ne sais pas encore s'il n'y a pas un d'homme qui a plus d'esprit que M. Parent et qui, se donnant comme agent de police, aurait tiré parti de la bienveillance de M. Parent et se serait fait offrir une place dans la voiture du candidat pour parcourir la Savoie. Rien de sérieux dans cette affaire.

De la première imputation relative au complot, il ne reste rien de sérieux. Dans l'affaire Villain, il y a un maniaque qui avait l'habitude d'écrire serré, comme il le disait hier, à tous les préfets. Dans le fait Parent, il y a, je crois, une mauvaise plaisanterie, et le député qui en déposait hier était le premier à en rire.

Passant à ce qui concerne M. Brissaud, M. le substitut Potier relève contre ce fonctionnaire deux diffamations. Il aurait, d'après la *Lanterne*, cassé un brigadier parce que celui-ci aurait refusé d'aller suivre en Savoie, un candidat républicain. Ensuite, il aurait dit qu'aucun des républicains qui sont à la préfecture n'aurait d'avancement. Le premier fait, messieurs, c'est la note gaie du procès. Permettez-moi de ne pas m'y arrêter. Quant aux propos concernant les employés républicains, vous en avez entendu hier l'explication. M. Brissaud a répondu à un employé qui lui disait : « Je suis républicain. Que m'importe ? — Ayez de l'activité, du zèle, de l'adresse et de l'intelligence, car sans cela, vous aurez beau être républicain, » vous n'aurez jamais de l'avancement. »

En ce qui concerne M. Lombard, le ministère public n'a pas de peine à prouver que ce fonctionnaire n'a communiqué en rien le dossier Rouvier au *Figaro*.

Pour M. Jacob, à l'égard du *ligotage, du passage au tabac*, et des tortures infligées, aux détenus, cela ne soutient pas l'examen. Jamais ni parquet, ni juge d'instruction au tribunal ni lui-même M. Potier n'a entendu un seul des détenus se plaindre d'avoir été victime de ces affreux traitements.

La diffamation existe donc à cet égard.

Il en est de même en ce qui concerne Marseille.

Le ministère public continue. Il nie le système de brutalité et dit qu'il insiste sur la sévérité de la répression, en invoquant l'autorité des paroles de M. Gambetta qui, dans le procès Challemel-Lacour, a démontré que la diffamation était le délit le plus répréhensible.

Me Delattre présente la défense du prévenu. Il entre dans de longs détails sur l'affaire Villain. Il s'attache à démontrer que le sieur Charvet est doué de toutes ses facultés, que sa parole a toujours été regardée en justice comme l'expression de la vérité. M. Ansart, un magistrat, eût tort de faire arrêter Villain, de le remettre aux mains des pompiers qu'il ne connaissait pas, de ne pas s'occuper de ce qu'il devenait, de n'avoir pas ordonné une enquête. Villain était un honnête homme, un innocent, on a eu tort de le faire arrêter sur la simple rumeur publique. Rien dans la vie de Villain n'autorisait cette rumeur. Il est vrai qu'on a ordonné une enquête, mais seulement après la mort de Villain et ce fût une enquête verbale. Je ne fais, ajoute l'avocat, qu'un vœu pour M. Ansart c'est qu'il oublie que Villain avait une femme et des enfants et que sa conscience lui permette de dire : Je n'ai pas les mains tachées de sang. Il est démontré que Villain était innocent ; la *Lanterne* doit donc, sur ce point, être renvoyée indemne.

M. Delattre arrive à l'affaire Parent-Seigneury qui fût cassé pour refus de filer, Parent-Seigneury était intelligent, il est inadmissible qu'il ait perdu son grade par incapacité. Seigneury fut donc victime des persécutions de Brissaud. Ce n'est pas le seul témoin dans ce cas. Tous les agents républicains de la Préfecture sont injuriés. La sincérité du témoignage de Seigneury est établie. Il est démontré que M. Ansart envoya des agents suivre les différents candidats républicains, qu'il les payait avec l'argent de la ville de Paris.

Passons à l'affaire Lombard. La *Lanterne* a dit : On sait quel role M. Lombard joua dans l'affaire Rouvier. On sait en outre que la Préfecture de police est peuplée de bonapartistes. Il n'y a pas là évidemment d'outrage. M. Lombard est allé réellement raconter l'affaire Rouvier à un journal notoirement connu pour ses tendances réactionnaires et bonapartistes. C'est par Lombard que Denis apprit le nom du vrai coupable. La *Lanterne* n'a donc dit que la vérité et ne peut pas être accusée de diffamation ni d'outrage.

Le Président. — Pouvez-vous prouver que le *Figaro* a su l'affaire par M. Lombard. Les témoins ont dit que le *Figaro* tenait ces détails non de M. Lombard mais de Denis, lequel les entendit raconter dans le bureau de M. Lombard, mais non par M. Lombard.

Me Delattre. — Du moment que la chose vient du bureau de M. Lombard, on peut dire qu'elle vient de M. Lombard lui-même. Passons donc sur la question Lombard. Nous disons que les républicains sont mal vus à la préfecture de police. Dans toutes les carrières, même à l'Académie, on trouve des républicains, mais à la préfecture de police pas un seul républicain gradé. Cela est démontré par trente témoins. Les témoins républicains n'ont jamais vu passer à tabac, ni ligoter personne. Comment se fait-il, a demandé le président, qu'à l'audience il ne fut jamais question de ces faits ? Je répondrai que ces faits sont tous connus du barreau ; mais il en est de la magistrature comme des maris qui ignorent la vie galante de leurs femmes.

Depuis 3 ans, on a fait 13,000 arrestations, un tiers des personnes arrêtées a été renvoyé sans poursuite. Cela a surpris l'honorable chef de la police municipale. Il n'est donc pas étonnant que la magistrature ignore le ligotage et le passage à tabac. Connaissait-on le moulin à café avant l'année dernière ou un journaliste fut condamné à six mois de prison pour avoir dévoilé le fait. M. Marseille a dit n'avoir de comptes à rendre à personne. Voilà la plus étonnante des surprises. En voici une autre. Ce sont MM. Lombard, Marseille, Ansart qui fixent les gratifications à accorder aux agents qui ont fait preuve de courage dans des cas difficiles. Il est bien démontré que le ligotage et le passage à tabac existe bien qu'aucune loi ne l'autorise. Un point a été abandonné par le ministère public. La *Lanterne* a dit que les marchands ont quatre raisons de soutenir les filles et les forçats libérés qui sont des auxiliaires de la police; ce passage là était violent et diffamatoire au premier chef.

Cependant pans l'assignation il n'en est pas question. Le fait est donc vrai puisque la *Lanterne* n'est pas accusée sur ce point de diffamation. On a chargé mes témoins je puis bien rechercher ce que sont les vôtres. M. Ansart est l'homme le plus violent qu'il soit possible de voir. Voyez comment il parle de MM. Thiers, Gambetta, Clémenceau. Mais venons aux plis cachetés. Mes témoins n'ont pas prouvé ce fait. Mais il est établi que sous l'empire M. Ansart avait des plis cachetés. A propos des papiers brûlés au 4 septembre. M. Ansart a dit que ces papiers avaient brûlés parce qu'il y avait des gens qui s'était livrés à eux et qu'il fallait savoir couvrir. Ne savons-nous pas que M. Ansart est l'ennemi des républicains; ne pouvons-nous pas dire que MM. Lombard, Brissaud, Jacob, Ansart n'ont pas varié depuis l'empire. L'expression de *Palidonie*, après la déposition de M. de Keratry vous semble-t-elle donc trop forte? La *Lanterne* a dit que M. Ansart était *cynique*, cherchez dans le dictionnaire vous verrez qu'on appelait ainsi les philosophes qui mettaient l'amour bien au-dessus de tout. Pour moi, je ne connais pas de cynisme plus grand que le cynisme des apostasies.

L'audience est suspendue à 3 h. 50.

Après deux heures et demie de délibérations, le tribunal rend un jugement très-motivé condamnant le gérant du journal *La Lanterne* à trois mois de prison et 2,000 francs d'amende. De plus, le jugement devra être inséré dans *La Lanterne* et dans cinq autres journaux.

Logogriphe

J'ai de maux infinis affligé les humains,
J'ai parfois opéré des biens inestimables,
Le sort de l'univers repose dans mes mains,
Je produis des vertus, comme de grands coupables :
Je donne un vaste essor au cœur comme à l'esprit ;
Mais malheur à qui vit aux jours où je dois naître !
Il ne goûtera point de la paix le doux fruit :
Pour calmer mes fureurs il n'aura plus de maître.
A me décomposer exercez vos talents ;
Je renferme en mon sein, comme jadis Pandore,
Des céleste fléaux les emblèmes frappants.
Je vole sur dix pieds de l'une à l'autre aurore.
Du roi des animaux j'ai les traits menaçants,
J'offre aussi d'un brigand le regard hypocrite,
D'un noble souverain j'ai les traits imposants,
Et d'un diable incarné la figure maudite.
Je renferme en mon sein ce qui de tout acteur
Fixe l'attention : ce qui de la musique
Fait l'essence et les lois, une utile liqueur,
Ce qui règle toujours un concert harmonique,
Je vous présente encore un mode pour les choix,
L'heureuse qualité qui subjugue et qui touche,
Prototype sacré des mœurs comme des lois,
Grand mot que mes faiseurs ont toujours à la bouche.
Du libre arbitre j'ai le principe constant ;
Le crime le plus vil, dont je suis très-capable ;
L'étoffe qui des rois est le riche ornement ;
Ce qui des indigents est le sort misérable.
Je m'explique, lecteur, avec trop de clarté,
Tu me nommes déjà: grâce à l'effort sublime
Du héros, dont les lois m'ont enfin arrêté,
On n'apercevra plus partout mon noir abîme.

Les mots de la Charade hier sont : *Épicure*.

NOUVELLES DU MATIN

La proposition Bertauld

La proposition laissée au bureau du Sénat le soin de s'entendre avec le gouvernement pour le choix d'un local à Paris. Le local qui réunit le plus d'adhésion est le pavillon de Flore.

On dit qu'au cas d'un retour du Parlement à Paris, il serait facile d'aménager ce pavillon des Tuileries d'une manière définpour l'installation du Sénat.

L'amnistie

Cette proposition tend à accorder l'amnistie pleine et entière pour tous les actes se rattachant aux événements de mars, avril et mai 1871.

Elle sera déposée probablemen aujourd'hui à la Chambre par M. Louis Blanc, et au Sénat par M. Victor Hugo.

La présentation de la proposition d'amnistie est ajournée à la semaine prochaine.

Refus de candidature

Paris, 24 janvier, 9 h. s.

M. Anatole de la Forge, invité à accepter la candidature à la Chambre des Députés, pour représenter le 8e arrondissement de Paris, a écrit une lettre dans laquelle il annonce qu'il qu'il refuse de poser sa candidature parce qu'elle semblerait être une candidature officielle.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 24 janvier soir.

Le Conseil des ministres se réunit aujourd'hui, au palais de l'Elysée, sous la présidence du Maréchal.

On a lieu de croire que plusieurs décrets y seront soumis à la signature du Président de la République.

Versailles, 3 h. 50 soir.

La nouvelle donnée par le *Times* du départ de M. Teisserenc de Bort et de son remplacement par M. Jules Ferry, est entièrement inexacte.

Un moment, il a été question de nommer M. Teisserenc de Bort gouverneur de la Banque de France ; mais ce poste ayant été pourvu d'un titulaire, il n'est plus du tout question de la retraite du ministre actuel de l'Agriculture et du Commerce.

Versailles, 3 h. 15.

On a distribué aux sénateurs républicains la liste dressée par les soins du bureau de la gauche, de tous les membres inscrits à ce groupe. Le nombre de ceux-ci s'élève à 94 sur 178 que comprend la majorité républicaine.

Le général Davoust

Paris, 24 janvier soir.

On assure que le général Davoust est nommé chef d'état-major général.

Les procureurs-généraux

On croit que le mouvement qui doit se produire parmi les procureurs-généraux paraîtra dans l'*Officiel* vers le milieu de la semaine prochaine.

De nouvelles démarches ont été faites près de M. Leroyer, sénateur, pour le prier d'accepter le poste de procureur-général près de la Cour de cassation.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au Président de la République, relatif au traitement des professeurs chargés de cours de classes élémentaires de septième et huitième non licenciés. Décret y annexé.

Décrets nommant les directeurs des observatoires de Lyon, de Bordeaux, de Besançon et du Puy-de-Dôme; — nommant le recteur de l'académie de Bordeaux.

Décret nommant le chef et un sous-chef d'état-major général du ministre de la guerre; — portant promotions à divers grades dans le corps d'état-major.

Jugements préparatoires à fin de constation d'absence.

On lit dans l'*Officiel* :

Par décret du Président de la République en date du 24 janvier 1879, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Davout, duc d'Auerstaedt (Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles), général de division commandant la 13e division d'infanterie, a été nommé chef d'état-major général du ministre de la guerre.

Par décret du Président de la République, en date du 24 janvier 1879, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, un deuxième emploi de sous-chef d'état-major général a été rétabli au ministère de la guerre.

Par le même décret, M. Fay (Charles-Alexandre), général de brigade, a été nommé à cet emploi.

La neige en Bretagne

Nantes, 24 janvier.

La neige et le verglas interrompent les communications télégraphiques.

La Presse et le Ministère

« Nos amis sont aujourd'hui au pouvoir, disent les *Débats*. S'ils en étaient tombés hier, ils n'y seraient certainement pas rentrés partiellement et pour faire nombre avec les représentants des autres groupes. Ce qu'ils auraient fait hier, ils le feront demain au besoin.

» On leur dit un jour qu'ils n'ont pas pour un mois de vie, et le jour suivant, qu'il ne tient qu'à eux de durer indéfiniment. Nous croyons à la durée du ministère parce qu'il fera les changements nécessaires dans le personnel et que tous les ministres s'inspireront de l'ordre du jour qu'ils ont tous accepté ; mais quand le ministère tombera, il tombera en bloc, et la combinaison des quatre groupes, si on y a recours, devra se réduire pour le moins à celle des trois groupes. Le mal n'en sera pas guéri, mais atténué. »

Le *Soleil* admet que le gouvernement fasse des changements dans le personnel des préfectures, des parquets et des ambassades :

« Mais, dans tous les autres services publics, ajoute-t-il, et surtout dans le domaine de l'enseignement et dans le domaine des finances, où l'on ne peut pénétrer qu'à des conditions et avec des aptitudes particulières, il y aurait injustice et déraison de demander au personnel autre chose que de s'abstenir de toute parole et de tout acte contraires à l'intérêt du gouvernement établi.

» Sans descendre au fond des consciences et des pensées, on n'a à exiger de ce personnel, en matière politique, qu'une rigoureuse neutralité extérieure envers le gouvernement de la République. »

L'Enseignement supérieur

La question de l'enseignement supérieur préoccupe également le gouvernement et les Chambres.

Nous apprenons, dit le *Rappel*, que le ministre de l'instruction publique déposera la semaine prochaine, un projet de loi portant suppression des jurys mixtes et restitution à l'Etat du droit exclusif de collation des grades.

Proposition Naquet

La commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération d'une proposition de M. Naquet ayant pour but l'abrogation de toutes les lois restrictives sur la presse.

L'Enquête sur les actes du 16 mai

La sous-commission générale d'enquête électorale sur les actes du 16 mai, s'est réunie, au Palais-Bourbon, pour discuter son rapport d'ensemble.

Encore des Places !

La *République française* annonce également la mise en disponibilité de MM. les généraux de division Bourbaki, commandant du 14e corps d'armée et gouverneur militaire de Lyon ; Bataille, commandant du 5e corps d'armée ; Rurson, commandant du 16e, et de Lartigue, commandant du 12e corps.

Tribunaux

Une décision du Conseil d'Etat, en date du 24 janvier, vient de faire droit à la demande de Mme veuve Michelet, demande relative à la liquidation de la pension de retraite de son mari.

PETITE BOURSE DU 24 JANVIER

3 %, 76.95.—5 %, 113.90.—Egypte, 246.87. Russe, 85 1/16, 85.
Sans affaires.
Soutenu.

Dépêches Télégraphiques

L'Exposition Australienne

Londres, 24 janvier, 8 h. 45 soir.

Le comité de l'exposition internationale australienne de Sydney, a décidé de clore la liste des admissions le 3 février.

Affaires d'Espagne

Madrid, 23 janvier (arrivée le 24.)

Une dépêche officielle annonce que la hendarmerie a saisi près de Sano (Catalogne) 30 fusils, un drapeau et un sceau républicain.

Trois personnes ont été arrêtées.

Demain, jour anniversaire du mariage de don Alphonse, le roi n'ira par à l'Ecurial : il n'y aura pas de réception officielle.

La *Epoca* dit que l'amiral Jaurès recevra à Madrid, où il est attendu le 27 janvier, un accueil très-sympathique.

Madrid, 24 janvier

L'*Imparcial* demande que l'Espagne insiste auprès de l'Angleterre pour obtenir la conclusion d'un traité de commerce.

Il est inexact qu'une bande de 30 hommes armés ait paru en Catalogne.

La Porte et le traité de Berlin

Athènes, 24 janvier.

L'*Ethnikon Pneuma*, parlant des retards apportés à la réunion de la commission chargée d'effectuer la rectification des frontières grecques, en conformité du traité de Berlin, s'exprime ainsi :

« Tandis que le gouvernement grec n'attendait plus qu'une dépêche de Mouktar-pacha, désignant le jour et le lieu de la réunion des commissaires, la Porte décline tout à coup la responsabilité du retard apporté aux négociations, sous prétexte qu'aucune instruction à cet égard n'a été donnée par elle à Moukhtar-pacha.

» Une pareille conduite, de la part de la Porte, nous étonne beaucoup. Nous espérons, toutefois, que le gouvernement ottoman, revenant à des idées plus sages, abandonnera ce système de délais qui ne changerait rien d'ailleurs à l'état des choses.

» L'exécution pleine, entière, du traité de Berlin est, pour la Turquie, une politique plus sûre. Toute autre serait nuisible.

» De grands intérêts exigent que nous obtenions une prompte solution. Ces intérêts sont depuis trop longtemps en suspens. Il y aura explosion si la Porte refuse de se soustraire aux obligations imposées par le traité de Berlin. »

DERNIÈRE HEURE

Projet d'interpellation

Paris, 25 janvier, 4 h. o

Les groupes républicains délibéreront demain, au sujet de l'interpellation à adresser au gouvernement sur l'administration de la préfecture de police, à la suite des accusations qui ont motivé le procès contre la *Lanterne*.

Affaire Bastien

L'affaire Bastien est ajournée à la semaine prochaine.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis aujourd'hui et ont tenu une très-longue séance.

Le sujet de leurs délibérations a été l'épuration, au point de vue républicain, du personnel administratif et judiciaire.

L'« Officiel » de lundi.

Le *Journal officiel* de lundi publiera plusieurs décrets relatifs aux divers changements qui ont été décidés aujourd'hui.

Le XVIe arrondissem nt et Victor Hugo

Les habitants du XVIe arrondissement organisent une solennité littéraire en l'honneur de Victor Hugo.

VENDEURS DE JOURNAUX

On demande des jeunes gens de quatorze à seize ans pour vendre le *Journal de Roubaix* sur certains points de la ville. — Il faut qu'ils soient Français. — S'adresser au bureau du journal, rue Neuve, 17.

ANNONCES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Étiquettes
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 1477

Lithographie
Impressions commerciales : Factures, mémorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances. Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et , Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

A. BOUTRY, 41, rue Espérance.— Pavages et sables, graviers. — Réparations. 16487

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

COUVREUR-RENARD, Grande-Place et, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14066

Agence Immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU CAPOTE pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix 1581

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemwey de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux 1070

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.* 1406

Peintures Vitrerie
CORDONNIER-COGET, rue Notre Dame, 25. 1407

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY.
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillée. COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Tapis — Ameublements
BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liége et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
24 janvier. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	82 75	Esprits	60 50
id. en tonnes	84 75	Farines 8 m.	59 50
id. épurée	93 75	Supérieure	57 50
Huile de lin en f.d.	67 50	Suif	86
id. en tonnes	63 50	Cafés Java	230
Suc. 10/13 d.	51	Ceylan	215
id. 7/9 disp.	57	Haïti	210
id. blanc 3 c.	60 25	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	138 50	Cacaos Para	180
id. belle sorte	139 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	138	Haïti	110
Mélasse de fab.	12 25	Trinité	165
id. raffinerie	14 50	Caraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
24 janvier, 6 heures soir.

Huile de colza		Farines 8 marques	
Disponible	82 75	Courant	59 50
Courant	82 75	Février	59 25 50
Février	82 75 50	Mars-Avril	59 50
Mars-Avril	82 75	4 de mars	59 50
4 de mai	83 50	Farines supérieures	
4 derniers	84 25	Courant	57 50
Huile de lin		Février	57 50
Disponible	67 50	Mars-Avril	57 50
Courant	67 50	4 de mars	57 50
Février	67 50	M. Darblay.	60
Mars-avril	68	Blés	
4 de mai	69 50	Courant	26 85
4 dern ers	70	Février	26 85
Spiritueux		Mars-Avril	27 25
Courant	60 50	4 de mars	27 50
Février	60 25	Seigles	
Mars-avril	60	Courant	17
4 de mai	59 50	Février	16 75
Stock 10625 pipes		Mars-Avril	16 75
Circulation 100		4 de mars	17 50
Sucres		Avoines	
N° 10/13 cour.	51	Courant	16 50
N° 7/9 d.	57	Février	17
Blanc 3 cour.	60 75	Mars-Avril	16 75
Février	61	4 de mars	17
4 premiers			
Raffinés	138 50 à 139 50		

PARIS, 24 janvier. — Dépêche de 2 heures.

Colza courant	82 75	4 premiers	» »
Février	82 75	Suc. 88° d., 10/13	51 »
Mars-avril	82 75	» 7/9 disp.	57 »
4 de mai	83 50	» bl. n° 3 cour.	60 60
Lin courant	67 50	4 de mai	62 40
Février	67 25	Farines 8 m., c.	59 50
4 de mai	69 50	Février	59 50
Spiritueux cour.	60 50	4 de mars	59 50
Février	60 25	Marque Darblay	60 »

HALLE DES CUIRS DE LILLE

Valeurs.	Cte pr.	Cte du 24 janv.
Courcelles-Le	650 »	» » » »
Crespin-lez A	80 »	» » » »
Marly	208 »	» » » »
Annœullin-D.	20 »	» » » »
St-Aldegonde	» » » »	» » » »

24 jan.	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	76 50	21 .. 23	16 .. 18
Colza épurée	82 50	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	.. ..	21 ..
Lin g. pays	64 ..	21 50 24	29 .. 30
Lin g. étran.	61 ..	20 50 22	23 .. 26 50
Caméline	.. ..	18 .. 20	17 .. 18
Chanvre	.. ..	15 .. 16	15 .. 15 50

COURS des SUCRES et du 3/6 du 24 janv.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	50 25	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	56 25	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	146 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	55 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	58 .	.. ..	.. ..	.. ..
courant.	58 .	.. ..	58 ..	57 50
» Mélasse disponible	58 50	.. ..	.. ..	.. .
» A livrer 4 premiers	58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été	59 50	.. ..	59 .	58 50
» » 4 derniers	59 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 3 prochain	58 50	.. ..	58 ..	58 50

Marché de Wormhout du 23 janv.

Blé	21 13	Haricots	.. ..
Blé 1re qua.	21 67	Pois	.. ..
Blé 3e qua.	20 ..	Caméline	.. ..
Fèves	20 ..	Pommes de t.	.. ..
Grai. de lin	.. ..	Beur. en bl.	.. ..
Colza	.. ..	(kilog)	3 50
Avoine	.. ..	Lin (lek. 1/2)	.. ..

Marché de DOUAI du 23 janv. — *Prix des grains.*—Blé, 16 50 à 23 »»; Orge, »» »» »» »» Avoine, »8 »» (9 »»; Méteil, »» »» »» »» Seigle, »» »» »» »» *Prix des graines*, — Colza, »» »» »» »» ; Œillettes, 29 »» 29 75 ; Cameline, 18 25 »» »».

BERGUES, marché aux porcs du 20 janv. 95 porcs.— Prix moyen du kil., 0 fr. 90
Poids moyen, 130 kil.

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE
du 22 janvier 1879.

Quant. 710 sacs de 1 hect. (prix moyen)			21 58
id. 105 sacs	id.	id.	18 35
Prix extrêmes du blé blanc.			20 à 24
id. du blé macaux			17 »» à 20
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q.			36 75

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :
Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras).

Blé blanc	21 39
Blé macaux	18 26

BERGUES, marché du 20 janv. — Blé nouveau, »» »» Blé froment, 20 23: Blé roux, 17 90; Blé, 1re qualité, 21 71; Blé, 3e qualité, 19 07; Seigle, — — Orge, 12 95; Avoine, 08 63; Fèves, 18 63; Haricots, 24 02; Pois jaunes; — — Pois bleus, 16 —; Vesces, — —Œillette, — — Cameline, — — Graine de lin. 18 66 Colza d'hiver, — — Pommes de terre, 08 88 ; Fromage vieux 97 50; Beurre en bloc, 1re q 3 75: Idem, 2e q. 3 32; Idem, 3e q. ; 2 95 Beurre, le kil., en pièce, 3 32 Œufs, le cent., 11 12; Lin, le demi kilo, 2 01.

MARCHE DE CAMBRAI du 18 janvier.

Blé blanc	20 ..	à 21 80	GRAINES		
Blé roux	17 ..	19 .	Œillette	27 ..	29 ..
Seigle	11 ..	12 70	Colza	24 25	. ..
Avoine	7 ..	8 80	Cameline	17 ..	19 .
Far. 1re qté.	37 .	37 50	Lin	.. ..	.. ..
» 2e qté	35 ..	35 50	HUILES		
TOURTEAUX			Œillette 1re qté		100 ..
Œillette	22 50	.. ..	» 2e qté		..
Colza	.. ..	.. ..	Colza épurée		81 ..
Cameline	18 ..	.. ..	» brute		80 ..
Lin de pays	24 ..	28 ..	Cameline		61 ..
Lin étrang.	.. ..	.. ..	Lin du pays		67 ..

AIRE. — Marché aux céréales du 17 janv.

	1er prix	2e prix	3e prix
Blé froment	22 50	19 10	17 »»
Seigle	14 »»	13 50	12 50
Escourgeon	14 25	13 27	12 »»
Avoine	9 20	»8 56	»7 »»
Fèves	17 75	15 93	14 75
Colza	»» »»	»» »»	»» »»
Graine de lin	»» »»	»» »»	»» »»
Œillette	27 »»	»» »»	»» »»
Cameline	18 50	17 57	15 73
Moutardelle	39 »»	31 55	23 »»
Pois	15 »»	14 18	13 50
Pommes de terre	»» »»	» »»	»» »»
Beurre, le kil.	»» »»	» »»	»» »»
Œufs, les 26	»» »»	» »»	»» »»

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

à trois mois			Escompte.
Amsterdam	206 1/2	206 3/4	4 0/0
Allemagne	122 3/8	122 5/8	4 0/0
Trieste	211 [.	213 1/2	4 0/0
Vienne	211 [.	213 1/2	4 0/0
Lisbonne	543 [.	545 [.	4 0/0
Madrid	486 [.	488 [.	4 0/0
Saint-Pétersbourg	239 [.	241 [.	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam	206 1/4	206 3/4	4 0/0
Allemagne	122 [.	122 1/4	4 0/0
Trieste	211 [.	213 [.	4 0/0
Vienne	211 [.	213 [.	4 0/0
Lisbonne	544 [.	546 [	4 0/0
Madrid	487 [.	489 [	4 0/0
Saint-Pétersbourg	239 [.	241 [.	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

à trois mois		
Londres	25 24 [. à 25 29 [.	— 4 0/0
Belgique	1/16 p à 1/16 p.	3 1/2
Italie	09 1/4 p. à 09 3/4 p.	— 4 0/0
à courte échéance		
Londres	25 20 [. à 25 25 [.	— 4 0/0
Belgique	1/4 p à .. [p.	— 3 1/2
Italie	09 1/4 p. à 10 [. p.	— 4 0/0

Bilan de la Banque de France
Le Jeudi 23 janvier 1879, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	2,021.111.779	44
Effets échus hier à recevoir	225.289	63
Portefeuille de Paris : Commerce.	231.756.930	67
Bons du Trésor	64.861.750	..
Portefeuille des succursales :	332.614 695	..
Avances sur lingots et monnaies.	62.755.800	..
Avances sur effets publics français.	63.232.900	..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.	22.628.900	..
Avances sur obligations du Crédit foncier.	19.890.200	..
Avances à l'Etat	60.000.000	..
Rente de la réserve	12.980.750	14
Rentes disponibles.	81.970.823	79
Rentes immobilisées	100.000.000	.
Hôtel et mobilier de la Banque.	4.000.000	..
Immeubles des succursales.	5.854.637	..
Dépenses d'administration	61.698	75
Emploi de la réserve spéciale.	10.300.000	..
Divers	24.312.869	93
	3.118.258.754	35

PASSIF

Capital de la Banque.	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital	8.602.313	54
Réserves mobilières	22.105.750	14
Réserve immobilière	4.000.000	..
Réserve spéciale.	10.300.000	..
Billets au porteur en circulation.	2.982.460.635	..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.	5.784.503	51
Billets à ordre et récépissés	47 928.927	..
Comptes courants du Trésor	162 356.178	64
Comptes courants	358 005.751	83
Dividentes à payer	4.526.920	..
Effets non disponibles.	1 946.321	79
Escomptes et intérêts divers	2.042.651	50
Réescompte du dernier semestre	1.291.744	93
Réserve pour effets en souffrance.	2.224.365	58
Divers.	13.573.690	84
	3.118.258.754	35

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
F. CUVIER.

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	10.500.000
Comptes courants particuliers	19.400.000

DIMINUTION

Portefeuille	10.200.000
Circulation des billets	13.200.000
Compte courant du Trésor	15.500.000
Bénéfice de la semaine dernière	340.000

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 24 janvier 1879

La Bourse d'hier devait amener nécessairement un certain nombre de réalisations. Le mouvement avait été poussé au-dessus de 114 sur le 5 0/0 ; le cours n'a pu être conservé aujourd'hui, surtout en présence de la lourdeur des Bourses étrangères.

La réaction cependant est peu importante : les deux 3 0/0 sont cotés plus haut que la veille, le 3 0/0 seul finit, en baisse de 2 centimes, à 713.90.

Le titre de 3 0/0 amortissable se raréfie tous les jours.

Il manquera en liquidation et sera encore plus recherché en février à la veille du tirage. Il faut donc se hâter d'échanger le 3 0/0 ancien contre de l'amortissable.

Les Fonds étrangers sont lourds. Seules les obligations de Cuba sont rec